

## ***PECHE #3. L'HELICOPTERE DE POLICE, UN MOUCHARD DE HAUT VOL***

vendredi 30 avril 2021

**Lyon est la ville de France la plus surveillée par l'hélicoptère, surnommé « BAC hélico » par la police. Il est en effet aux mains de la brigade anti-criminalité (BAC). Ce vendredi, un manifestant saisit le tribunal administratif pour que l'appareil reste au sol : pour l'instant, son utilisation par la police est toujours illégale.**

20 mars 2021, 16 heures, un hélicoptère survole la rue Vauban, à Lyon. Une manifestante raconte : « *on a pensé que c'était pour nous, et on s'est dit : on est devenus parano : ils vont pas envoyer l'hélico pour quelques centaines de personnes ?! Et puis l'hélico s'est mis à nous tourner autour. En fait si, c'était pour nous !* ». Selon [Le Progrès](#), seulement 500 personnes ont défilé ce jour-là. Cause probable du décollage de l'hélico : après 15h heures, une partie du cortège, ne connaissant pas le trajet prévu, est parti dans la mauvaise direction, faisant probablement croire à la police à un départ en manifestation sauvage. C'est que l'hélicoptère fait désormais partie des moyens habituels de « maintien de l'ordre ». En France, son utilisation policière semble remonter au [début des années 2000](#). En 2002, un hélicoptère est [signalé](#) lors du 1<sup>er</sup> mai contre l'extrême droite, à Paris. En 2005, pour mater la révolte des banlieues, le Gouvernement décide « *pour la première fois l'utilisation d'hélicoptères dans une situation de violence urbaine. "Une décision lourde" selon Claude Guéant* », qui dirigeait alors le cabinet du ministre de l'Intérieur, Nicolas Sarkozy<sup>1</sup>.

### **La France survolée en permanence par un hélico de police**

La décision « lourde » est désormais banalisée : d'après un [rapport détaillé](#) de l'inspection générale de l'administration (IGA) daté de 2016, les hélicoptères de la gendarmerie réalisent chaque année plus de 9000 heures de vol pour des missions de police (sans compter les missions de secours), soit 25 heures par jour en moyenne. Autrement dit, il y a toujours un hélico de police en vol sur le territoire français. A Lyon, l'hélicoptère ne semble avoir été utilisé qu'à partir de 2007, lors du mouvement étudiant [contre la loi « LRU »](#) et dans les quartiers populaires (comme à [Firminy en juillet 2009](#)), mais de façon sporadique. Son utilisation s'intensifie progressivement à l'occasion du mouvement contre les retraites (octobre 2010), et pour certains matchs de football. Le [26 juin](#) 2014, l'hélicoptère vient survoler la soirée du match Allemagne-Algérie – en plus des 500 policiers mobilisés : « *Nous n'avons jamais déployé une telle force depuis les émeutes urbaines de 2010 à Lyon* », précise [Albert Doutre](#), à l'époque directeur départemental de la sécurité publique (DDSP) du Rhône. De dispositif exceptionnel, l'hélicoptère se banalise avec les [manifestations](#) contre la loi « Travail » au printemps 2016, puis avec les manifestations de Gilets jaunes à partir de décembre 2018.

### **Lyon, la ville la plus surveillée par l'hélico**

Le rapport de l'IGA publie pour 2015 le détail des interventions en hélicoptère de chaque base de gendarmerie. Et, surprise : Lyon arrive en tête des sorties pour des motifs policiers. Même Paris, agglomération sept fois plus importante que Lyon, à la vie politique et sociale autrement plus mouvementée, ne compte pas autant de sorties policières d'hélicoptère.

---

<sup>1</sup> Jérémy Robine, *Les ghettos de la nation. Ségrégation, délinquance, identités, islam*, Paris, Vendémiaire, 2011

	Police judiciaire	Police administrative	Total
Amiens	170	190	360
Dijon	150	150	300
Hyères	160	160	320
Lyon	210	280	490
Metz	150	260	410
Rennes	90	260	350
Tours	100	200	300
Villacoublay (Paris)	210	270	480

Nombre d'heures de vol d'hélicoptères pour des missions de police à partir des huit bases les plus utilisées en France métropolitaine, 2015 (source IGA 2016)

Pourquoi Lyon plus qu'ailleurs? Mystère, d'autant que Lyon reste une ville dont les mouvements sociaux demeurent globalement modérés. Une piste cependant : le rôle d'Albert Doutre. En novembre 2008 à Bordeaux, et « *pour la première fois* », l'appui aérien de l'hélicoptère est sollicité par la DDSP lors d'un match de football (Ouest-France, 22 novembre 2008). Le DDSP en place est Albert Doutre. En septembre 2010, celui que ses subordonnés nomment le « [Bulldozer](#) » arrive en poste à Lyon. Peu à peu à partir de cette période, l'utilisation de l'engin volant s'intensifie. Or, l'intéressé a été dénoncé par plusieurs de ses collègues pour avoir sous-facturé les prestations de sécurité lors de matchs de football, parmi lesquelles justement [l'utilisation de l'hélicoptère](#). Faut-il voir un lien entre les deux pratiques du DDSP ?

### A Lille et Marseille, la police se passe de son joujou

« *Pas forcément*, répond une source policière au Comité. C'était aussi l'évolution d'une politique nationale. Mais il est vrai que certains DDSP utilisent peu les hélicos. L'utilisation de l'hélicoptère, c'est soit une décision du directeur, soit du préfet, mais en général, le DDSP propose le dispositif et le préfet dit oui ou non ». Ce qui est certain, c'est que les bases françaises les plus mobilisées par la police sont sans exception celles qui comportent des hélicoptères de type « EC-135 », ceux spécialement équipés pour les missions de police. A l'inverse, deux des plus grandes agglomérations de France, Lille et Marseille, sont très peu surveillées par l'hélicoptère, en comparaison d'autres villes. C'est ce qui résulte d'une revue de presse détaillée, confirmée par des observateurs locaux de la police. Et pour cause : les deux villes sont respectivement à 60 et 100 km d'une base. Quand elle a son joujou, la police en abuse. Sinon, elle arrive visiblement très bien à s'en passer. Le rapport de l'IGA critique d'ailleurs le fait que la dotation de chaque base en hélicoptère est réalisée « *sans corrélation évidente avec les niveaux d'activité* ». Autrement dit, l'utilisation de l'hélicoptère de police est plus un luxe qu'une réelle nécessité.

### « BAC hélico »

A Lyon, la [section aérienne de gendarmerie](#) (SAG) basée à Bron compte six pilotes, six mécaniciens et deux hélicoptères, dont seul l'un d'entre eux est apte à voler au-dessus de l'agglomération : l' « EC 135 ». Il peut voler à près de 300 km/h, jusqu'à 6000 mètres d'altitude, et dispose d'une autonomie d'environ 700 km et 3 heures de vol. Les jours de manifestation, il attend à la base. Dès qu'il reçoit l'ordre de décollage, ses occupants (en général trois gendarmes et un policier) montent à bord. 15 minutes plus tard, il survole le centre-ville. Signe de la mainmise de cette brigade sur le maintien de l'ordre, c'est toujours un fonctionnaire de la BAC qui est à bord, au point que l'indicatif de l'appareil dans les échanges radio de la police est « BAC hélico ». Le gardien de la paix qui monte à bord échange en continu avec la police au sol par radio, et dirige la « [boule optronique](#) », la caméra et le zoom « *qui permet de lire à 300 mètres d'altitude une plaque d'immatriculation située à un kilomètre, d'identifier une personne à 2 km et un véhicule à 4 km* » – et ce de jour comme de nuit, grâce à la vision thermique. Le projecteur lui, est [vauté](#) comme permettant d'éclairer « *un stade de football à 300 mètres* », avec un phare de 1600 watts (300 fois ceux d'une voiture). En banlieue ou en centre-ville, les scènes de poursuites en pleine nuit dignes des meilleurs films dystopiques sont désormais courantes.

### Démonstration de force à 67 millions

Mais au fait, que fait vraiment l'hélico de la police ? D'après le rapport de l'IGA en 2016, les hélicoptères sortent très peu pour des missions de sécurité routière (quelques centaines de missions par an avec une

tendance à la baisse), et beaucoup pour des missions de police administrative (maintien de l'ordre) ou de police judiciaire (assistance pour des interpellations, etc.). En pratique, les vidéos sont utilisées comme preuves judiciaires lors des enquêtes et des procès, et facilitent l'interpellation des personnes et la direction du maintien de l'ordre. Mais l'hélicoptère semble surtout marquer une volonté de « démonstration de force, pour laquelle les pilotes ont parfois reçu la consigne de "faire du bruit" au-dessus des manifestants », comme le révélait [le Point](#) en 2019. L'ancien adjoint à la sécurité de la ville de Lyon Jean-Yves Sécheresse dénonce lui-même « le côté anxiogène » de l'engin : « Ça provoque une ambiance terrible alors que la Ville n'est pas à feu ni à sang » (Le Progrès, 27 avril 2019). Au total, le rapport de l'IGA dénonce « un niveau d'activité dont la pertinence est difficile à évaluer ». Il faut dire que les coûts sont exorbitants : le budget national annuel des hélicoptères de gendarmerie, qui assurent essentiellement des missions de police (16 % de sécurité civile seulement), est de 67 millions d'euros. Un chiffre qui ne prend pas en compte l'achat des appareils : environ 6 millions pour un seul [EC-135](#).

### « Troisième dimension » de la surveillance

Toujours selon l'IGA, il faut compter 1 800€ pour une heure de vol. A raison de 6 000 heures de vol juste pour le maintien de l'ordre, la facture nationale s'élève à 11 millions d'euros annuels. De 18 737 heures totales de vol en 2015, la gendarmerie est passée à 19 300 en 2019, [pressurisation](#) des manifestations de Gilets jaunes oblige. En 2020, le commandement a [décidé](#) de réduire l'activité à 18 000 heures de vol. Mais c'est surtout la sécurité civile qui va baisser : « la partie secours me semble naturellement dévolue à nos camarades sapeurs-pompiers », [prévoit](#) le directeur général de la gendarmerie. Et la [« troisième dimension »](#) de la surveillance, celle du ciel, va s'étoffer. Aux 56 hélicoptères de gendarmerie déjà répartis sur 33 bases en France, s'ajoutent les drones, dont le ministère de l'Intérieur dispose déjà de [plusieurs centaines](#). Pourtant, sur la terre ferme, les dispositifs de captation d'images par la police sont déjà foison : [caméramen](#) des escadrons de gendarmes mobiles ou de CRS, qui filment depuis 2009 au moins, « caméras piétons » des policiers, [expérimentées depuis 2012](#) et en voie de [généralisation](#), réseaux de vidéosurveillance des villes, mais aussi caméras des agents en civil du « renseignement territorial » (ex-RG), qui filment à l'aide de simples smartphones.

### Le tribunal administratif de Lyon saisit

Les articles 22 et [22 bis](#) de la loi pour une sécurité globale prévoient que « lors de leurs interventions, les autorités publiques [...] peuvent procéder, au moyen de caméras équipant leurs [...] aéronefs [...] à la captation, à l'enregistrement et à la transmission d'images », notamment pour « prévenir les incidents au cours des interventions », « faciliter le constat des infractions et la poursuite de leurs auteurs » ou encore « assurer la sécurité des rassemblements de personnes sur la voie publique ». Ces articles [définitivement adoptés](#) par le Parlement le 15 avril dernier, n'entreront en vigueur qu'une fois leurs décrets d'application publiés, après avis de la CNIL. En attendant, la surveillance par drone ou hélicoptère demeure illicite. Comme souvent en matière de fichage, la pratique policière a précédé l'encadrement légal : encore une fois, c'est la police qui a fait la loi. Dans la suite du [gros travail juridique effectué par la Quadrature du net sur les drones](#), un manifestant saisit ce jeudi le tribunal administratif de Lyon en « référé-suspension », avec le soutien du Comité. Il demande le maintien de l'appareil au sol tant que les décrets d'application ne sont pas publiés. Sous la pression des juges, la police sera peut-être enfin forcée de respecter la loi.

*Alors que le gouvernement organise le « Beauvau de la sécurité », le Comité de liaison contre les violences policières souhaite apporter sa vision de ce qu'est la police française – et plus particulièrement la police lyonnaise. Car au même titre que le ministre de l'Intérieur, le Comité a lui aussi repéré – mais sous d'autres formes – toute une série de « péchés capitaux » qui caractérisent le maintien de l'ordre. Tous les quinze jours, et jusqu'à la fin de ce « Beauvau de la sécurité », nous publierons donc des informations – parfois inédites, toujours sourcées – permettant de décrire précisément ce en quoi consiste la police à Lyon.*